

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 14 MARS 1996

Objet : L'an mil neuf cent quatre vingt seize
et le quatorze Mars à dix sept heures trente

Cotisation 1996/97 Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre
prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean THAON

9603/02 Présents : MM AZUNNI, BALDINI, BARBIER, BELLEUDY, BLANC,
ou Représentés BLANCHI, DUHALDE, FALIBOIS, FRANCO, GINESY,
GRIBALDO, GUIGONIS, LELEUX, LEROUX, LORENZI,
MASCARELLI, MICHEL, MORANI, OLLIE, OTTO, PASCAL
SENECA, THAON, VIALE, Mmes BELLON, BOURRIER,
FORESTIER, RAYBAUD, SOMARIA, TABAROT, VIANT.

1/ ELEVES :

T A R I F S Année scolaire 1996/97		DROITS D'INSCRIPTION ANNUELS		
		Commune participant au fonctionnement de l'Ecole		Commune non participante
		Enfants (-18 ans)	Adultes	Enfants et Adultes
A*	Inscr. en Instrument	900 F	2 150 F	2 600 F
B*	FM; Jardin ; Chant	600 F	800 F	1 000 F
C	Jazz, Mus. Tradit.	600 F	800 F	1 000 F
D	At. Vocal, Disc. suppl.	500 F	500 F	700 F

Frais de dossier d'un montant de 120 F, sont à ajouter à la cotisation

* Tarif dégressif applicable seulement sur les Tarif A et B :

2ème inscription -10 % ; 3ème inscription -20 % ; etc..

le pourcentage s'applique dans l'ordre d'arrivée des dossiers

2/ Tarif des prêts d'instrument : 1ère année 400 F; 2ème année 700 F.

3/ COMMUNES : 1 650 F par an et par enfant (Membres du Syndicat).

1 750 F par an et par enfant (Autres Communes).

4/ Interventions Musicales en Milieu Scolaire : 1 000 F par an et par
classe pour les Communes.

Le Comité approuve à l'unanimité le montant des cotisations ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Charles GINESY